



Cahier des charges organisateurs de concours 2020

ILE DE LA REUNION

Préambule

Le Comité Régional d'Équitation de l'île de la Réunion, soucieux de proposer des compétitions de qualité à ses cavaliers et de valoriser l'image de l'équitation dans le département vis-à-vis des élus et du grand public, souhaite que chaque organisateur candidat à un championnat s'engage à :

- **Accepter le cahier des charges ci-dessous**

- Respecter strictement le règlement général FFE et le règlement spécifique de la discipline concernée et bien sûr le règlement du championnat concerné.

Organisation et règlement

Pour accueillir un concours, le centre équestre devra :

Le programme d'un concours doit se faire en décision en relation Président du jury / chef de piste / organisateur.

La qualité de l'accueil des bénévoles est primordiale.

- Souscrire et produire un contrat d'assurance pour recevoir les manifestations sportives (à remettre lors de la visite de contrôle de la commission)
- Offrir des **carrières et paddocks en état** : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux
- Le Paddock de détente devra soit avoir une surface suffisamment grande pour que les conditions de sécurité et de préparation soient respectées.
Si le paddock est de petite taille, l'organisateur devra prévoir un autre paddock de détente permettant aux couples de s'échauffer correctement
- Prévoir une décoration florale sur la carrière
- Disposer de boxes (obligatoires pour les participants)
- Disposer d'un parc d'obstacles **aux normes de sécurité FFE qui devra être vérifié par le chef de piste.**
- Disposer d'un espace délimité réservé à l'implantation des boxes permettant l'accès et le stationnement des camions et des vans avec points d'eau, abreuvoirs et douches, et points d'électricité.

- Disposer d'une tribune équipée pouvant recevoir les membres du jury
 - Disposer d'un endroit spécifique pour la comptabilité des reprises de dressage
- Disposer d'un matériel sono en état de marche suffisamment puissant, diffusable sur l'ensemble du terrain (micro sans fil pour la remise des prix). Prévoir 1 table officielle pour le jury et prendre en charge les repas et les boissons des officiels
- Assurer une restauration de qualité accessible à tous les budgets et la buvette sur place.
- Prévoir un podium conforme aux normes de sécurité.
- Prendre en charge les dotations.
- Prendre en charge les frais de jury (transport, hébergement, restauration)
- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques, flots pour les épreuves .

Remise des Prix

L'organisateur doit mettre en place conforme au Règlement Général des compétitions.

- Organiser des remises de prix à cheval et en tenue. En cas d'impossibilité et de remise des prix à pied, la présence du cavalier et la tenue est obligatoire.
- Le club organisateur devra prévoir une musique solennelle adaptée à la remise des récompenses.
- Une communication des résultats avec photo est à prévoir en liaison avec les commissions du CRE concernées.

5/ Barèmes

CSO

En épreuves Amateur, le championnat se déroulera impérativement sur 2 jours :

1^e jour : Epreuve de Vitesse

2^e jour : Epreuve Grand Prix

Le choix du barème restera libre à l'organisateur.

Les épreuves club et poney se dérouleront sur 1 journée sur des Epreuves Grand Prix

DRESSAGE

Le programme est établi par la commission dressage et validé par le comité directeur

La coupe de la réunion Dressage sera organisée en parallèle et regroupera les reprises en musique.